



Conseil Municipal du 03 avril 2026

À 19H30

VILLE DE DOUDEVILLE

**Compte-rendu non encore validé par le Conseil municipal et la Préfecture*

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
ZAM Alain	X			
GUENOUX Laurence	X			
LEFRANÇOIS Jean-Michel	X			
RAIMBOURG-GAROT Isabelle		X		Mme GUENOUX
ROUSSIGNOL Alex	X			
GILLON Alexandra	X			
DEFRANCE Michel	X			
SERVIA Aline	X			
CHAILLOT Rodolphe	X			
COUROYER Fabienne	X			
MABILLE Julien	X			
LOISEL-CHICOT Margaux	X			
DELAUNAY Willy	X			
WALTER Maude	X			
ROBERT Ludovic		X		M. DELAUNAY
DURÉCU Daniel	X			
LOSSON Pascal	X			
FICET Sylvie	X			
ORANGE Christophe	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : Mme SERVIA

Préambule :

M. ZAM présente ses excuses aux conseillers municipaux pour n'avoir pas pu transmettre le document de séance en avance. Il s'agit des débuts et il y a eu des ajustements jusqu'au dernier jour. La pratique s'améliorera avec l'expérience.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

PILON Ambre, née le 9 février 2026

GALLE Elio, né le 17 février 2026

BONTÉ Noé, né le 12 mars 2026

GUÉRILLON Suzanne, née le 9 mars 2026

Mariages :

S / O

Décès :

LEBLED Marie Rose veuve DELARUE, décédée le 13 février 2026

BOBÉE Solange veuve DÉCULTOT, décédée le 16 mars 2026

CRAMPON Didier, décédé le 18 mars 2026

ÉTAT-CIVIL.....	1
1) PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026	3
2) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES SELON LA VOLONTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL.....	4
3) DÉSIGNATIONS POUR LES ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX	7
4) COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES	9
5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 04 MARS 2026	10
6) INFORMATIONS DIVERSES.....	14
7) QUESTIONS DIVERSES.....	15

1) PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Proposition :

Les membres du Conseil municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le présent compte-rendu.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

M. ZAM fait part d'observations de la liste minoritaire qui ont été prises en compte.

Mme GUENOUX souhaite faire mentionner que la distribution a eu lieu après la levée de séance.

Mme FICET rétorque que la séance n'avait pas été levée formellement et explicitement.

M. ZAM conclut en indiquant reprendre la formulation validée suite aux observations sur le compte-rendu de la liste minoritaire.

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent le présent compte-rendu.

2) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES SELON LA VOLONTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Il est ainsi demandé dans un premier temps aux membres du Conseil municipal de voter sur la possibilité de voter à main levée pour la création, la composition des commissions communales et la nomination de leurs membres.

Monsieur le Maire propose, pour assurer le pluralisme dans chaque Commission, d'ouvrir 1 place de titulaire et 2 places de suppléants pour les listes d'opposition, nomination à leur convenance.

Concernant la Commission d'appel d'offres, sa composition est réduite des articles L1414-2 et L1411-5 du code général des collectivités territoriales qui établissent que celle-ci est composée : « *Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil* », selon une procédure particulière si plusieurs listes.

Après appel à candidatures pour chaque commission, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, **après avoir décidé (ou non) à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret, désigne les commissions suivantes et leurs membres :

Nature de la Commission	Président	Vice-président	Membres
FINANCES Titulaire : Tous	M. le Maire	GUENOUX Laurence	Tous les membres du Conseil municipal

<p>ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE & TRAVAUX</p> <p>Liste majoritaire : 4 Liste minoritaire : 1</p> <p>Suppléants majoritaires : 3 Suppléants minoritaires : 2</p>	M. le Maire	ROUSSIGNOL Alex	<p>Titulaires : LEFRANÇOIS Jean-Michel, MABILLE Julien, LOISEL-CHICOT Margaux, WALTER Maude et ORANGE Christophe</p> <p>Suppléants : GUENOUX Laurence, GILLON Alexandra, ROBERT Ludovic, DURÉCU Daniel et FICET Sylvie</p>
<p>VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE, COMMUNICATION / PÔLE SOCIAL</p> <p>Liste majoritaire : 4 Liste minoritaire : 1</p> <p>Suppléants majoritaires : 3 Suppléants minoritaires : 2</p>	M. le Maire	GILLON Alexandra	<p>Titulaires : SERVIA Aline, RAIMBOURG-GAROT Isabelle, COUROYER Fabienne, LOISEL-CHICOT Margaux, et LOSSON Pascal</p> <p>Suppléants : MABILLE Julien, DELAUNAY Willy, WALTER Maude, FICET Sylvie et ORANGE Christophe</p>
<p>PERSONNEL COMMUNAL</p> <p>Liste majoritaire : 4 Liste minoritaire : 1</p> <p>Suppléants majoritaires : 2 Suppléants minoritaires : 2</p>	M. le Maire	LEFRANÇOIS Jean-Michel	<p>Titulaires : GUENOUX Laurence, GILLON Alexandra, SERVIA Aline, DEFRANCE Michel et DURÉCU Daniel</p> <p>Suppléants : RAIMBOURG-GAROT Isabelle, MABILLE Julien, LOSSON Pascal et FICET Sylvie</p>
<p>APPEL D'OFFRES</p> <p>Liste majoritaire : 3 Liste minoritaire : 1</p> <p>Suppléants majoritaires : 2 Suppléants minoritaires : 1</p>	M. le Maire		<p>Titulaires : GUENOUX Laurence, ROUSSIGNOL Alex, et ORANGE Christophe</p> <p>Suppléants : LEFRANÇOIS Jean-Michel, DELAUNAY Willy et DURÉCU Daniel</p>
<p>VIE EDUCATIVE ET JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS</p> <p>Liste majoritaire : 3 Liste minoritaire : 1</p> <p>Suppléants majoritaires : 2 Suppléants minoritaires : 2</p>	M. le Maire	GILLON Alexandra	<p>Titulaires : SERVIA Aline, DEFRANCE Michel, LOISEL-CHICOT Margaux et FICET Sylvie</p> <p>Suppléants : ROUSSIGNOL Alex, WALTER Maude, DURÉCU Daniel et LOSSON Pascal</p>
<p>URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES CIMETIÈRES</p> <p>Liste majoritaire : 4 Liste minoritaire : 1 Suppléants majoritaires : 2 Suppléants minoritaires : 2</p>	M. le Maire	RAIMBOURG-GAROT Isabelle	<p>Titulaires : LEFRANÇOIS Jean-Michel, GILLON Alexandra, ROUSSIGNOL Alex, CHAILLOT Rodolphe et LOSSON Pascal</p> <p>Suppléants : DELAUNAY Willy, ROBERT Ludovic, FICET Sylvie et ORANGE Christophe</p>

<p>FOIRES ET MARCHÉS / FÊTES ET CÉRÉMONIES</p> <p>Liste majoritaire : 3 Liste minoritaire : 1</p> <p>Suppléants majoritaires : 2 Suppléants minoritaires : 2</p>	<p>M. le Maire</p>	<p>GILLON Alexandra</p>	<p>Titulaires : SERVIA Aline, ROUSSIGNOL Alex, COUROYER Fabienne, et FICET Sylvie</p> <p>Suppléants : LOISEL-CHICOT Margaux, WALTER Maude, DURÉCU Daniel et ORANGE Christophe</p>
--	--------------------	-----------------------------	---

Il est ainsi demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur la composition des commissions.

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération, concernant notamment le nombre et la composition des commissions.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent la présente délibération, concernant notamment le nombre et la composition des commissions.

3) DÉSIGNATIONS POUR LES ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

** Monsieur le Maire précise qu'il s'appuie ici essentiellement sur l'historique pour procéder aux désignations. S'il devait y avoir des évolutions, par exemple sur le nombre de membres ou des oublis, des délibérations postérieures pourraient intervenir.*

Pour le CCAS, Monsieur le Maire précise que 6 membres issus de la société civile sont aussi nommés par ses soins et il permet aux membres des listes d'opposition de proposer chacun candidat qui n'est pas élu.

Organisme	Membre de droit	Nombre	Membres
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Sportive et Socio-éducative de Doudeville (SIVOSSE)		9 + 9	Titulaires : ZAM Alain, GUENOUX Laurence, GILLON Alexandra, SERVIA Aline, DEFRANCE Michel, MABILLE Julien, LOISEL-CHICOT Margaux, DURÉCU Daniel et LOSSON Pascal Suppléants : LEFRANÇOIS Jean-Michel, ROUSSIGNOL Alex, RAIMBOURG-GAROT Isabelle, CHAILLOT Rodolphe, COUROYER Fabienne, DELAUNAY Willy, WALTER Maude, FICET Sylvie et ORANGE Christophe
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	M. le Maire	6 (+ 6 membres nommés de la société civile)	Titulaires (élus) : GUENOUX Laurence, GILLON Alexandra, SERVIA Aline, RAIMBOURG-GAROT Isabelle, MABILLE Julien et FICET Sylvie
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central (SMEACC) (eau)		1 + 1	ZAM Alain – LEFRANÇOIS Jean-Michel
Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SMAEPA) de la Région de Doudeville – Saint-Laurent-en-Caux		1 + 1	ZAM Alain – ROUSSIGNOL Alex
Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval (SIDESA)		1 + 1	ZAM Alain – LEFRANÇOIS Jean-Michel
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes		1 + 1	SERVIA Aline – DEFRANCE Michel
Syndicat Départemental de l'Énergie 76 (SDE76)		1 + 1	ZAM Alain – GUENOUX Laurence
Délégué à la prévention routière		1	GILLON Alexandra
Correspondant incendie et secours		1	LEFRANÇOIS Jean-Michel
Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)		1	ZAM Alain
CNAS (Comité National d'Action Sociale)		1	ZAM Alain
Centre départemental de gestion (CDG) de Seine-Maritime		1	ZAM Alain

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

4) COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un Répertoire Électoral Unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à (INSEE).

Les listes électorales sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité. Elles sont établies par commune, et non plus par bureau de vote.

Cette même loi impose une composition précise de la Commission de contrôle des listes électorales, qui exclut par exemple le maire, les adjoints et tout conseiller municipal titulaire d'une délégation (soit ici M. DEFRANCE et Mme RAIMBOURG-GAROT).

De même, il est impératif d'attribuer, pour cette commission composée de 5 membres, 3 sièges pour la liste arrivée en tête et 2 sièges pour la seconde liste (sauf absence de candidature).

Ainsi, il est proposé, comme membre pour la Commission :

Titulaires : CHAILLOT Rodolphe, COUROYER Fabienne, ROBERT Ludovic, DURÉCU Daniel et FICET Sylvie

Suppléants : MABILLE Julien, LOISEL-CHICOT Margaux, DELAUNAY Willy, LOSSON Pascal et ORANGE Christophe

Proposition de délibération :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **acceptent / n'acceptent pas** la possibilité de voter à main levée pour la composition de la Commission de contrôle des listes électorales.

PUIS

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** la présente délibération concernant la composition de la Commission de contrôle des listes électorales.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la possibilité de voter à main levée pour la composition de la Commission de contrôle des listes électorales.

PUIS

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération concernant la composition de la Commission de contrôle des listes électorales.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 04 MARS 2026

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE 04 mars 2026 à 18H30 VILLE DE DOUDEVILLE

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE			
	Présents	Absents excusés	Absents
M. DURÉCU	X	X	
Mme ANDRÉ C.	X		
M. MOGIS	X		
M. BELLIERE	X		
M. LEFEBVRE F.	X		
Mme CUADRADO		X	
Mme HUE			X
<u>SUPLÉANTS :</u>			
M. CROCHEMORE	X		
Mme FICET	X		
Mme LEFEBVRE N.	X		
Mme DUMONTIER			X

M. DURÉCU arrive en cours de réunion, ayant eu d'autres impératifs communaux avant.

Invités présents :

Ordre du jour :

- Préparation du budget 2026
- Questions diverses

Préambule :

SUBVENTIONS MUNICIPALES

ANNÉE 2026

	SUBVENTIONS 2025			SUBVENTIONS 2026			OBSERVATIONS
	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME DEMANDÉE	SOMME ACCORDÉE	NOMBRE ADHERENTS OU FORFAIT	SOMME DEMANDÉE	SOMME ACCORDÉE	
ACPG (Anciens combattants)	FORFAIT		600	FORFAIT	Aucun montant demandé	600	
AFN (Anciens combattants d'Afrique du Nord)	FORFAIT	300	300	FORFAIT	FORFAIT	300	
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE				FORFAIT	Aucun montant demandé	200	Souhait de la famille suite au décès de M. DUTHOIT, au lieu d'une gerbe de fleurs
AMICALE SAPEURS POMPIERS	FORFAIT	800	750	FORFAIT	750	750	Obtenir en amont l'attestation d'assurance
ASSIETTE ADMR	FORFAIT		100	FORFAIT		100	
CARP-CAUX	NOUVEAU			PROVISION		150	
CLIC	FORFAIT		0	FORFAIT	Aucun montant demandé	250	
COLLECTIF SAINT LÉO	NOUVEAU			FORFAIT	Aucun montant demandé	150	
COMITE DES FÊTES VAUTUIT	FORFAIT	500	500	FORFAIT	500	500	
COMITE ÉCHANGES CULTURELS (JUMELAGE)	FORFAIT	1000	1000	FORFAIT	500	500	
DOUDEVILLE ACCUEIL	FORFAIT	1500	1300 + 200	FORFAIT	1500	1300	
DOUDEVILLE EN FÊTE	FORFAIT	41840	42000	FORFAIT	42840	42840	
HAND'VIE'D'SORTIR	FORFAIT	200	200	FORFAIT	300	300	
LA RENAISSANCE	FORFAIT	5000 + 500	5000+500	FORFAIT	6000 + 1500 à titre exceptionnel	5000+1000+500+200	Achat de chaises (1000€) + Stage (500€) + Anniversaire (200€)
LE CONTENAIR	NOUVEAU			FORFAIT	150	150	
LES AMIS DE BOURVIL		/		FORFAIT	1720	0	
LES MAINS VERTES	FORFAIT	500	400	FORFAIT	500 + 500 à titre exceptionnel	500 + 500	Acquisition d'une table de pique-nique pour le Jardin de la biodiversité récupérant l'eau
LES TROUPES PARTICULIÈRES	NOUVEAU			PROVISION		150	En attente de dossier
LINTENDANCE	NOUVEAU			FORFAIT	300	300	SACEM à éclaircir, avec si possibilité de hausse si coûts réels plus importants
MAM Ô COMME 3 POMMES	FORFAIT	200	200	FORFAIT	200	200	
MARQUISE DOUDEVILLAISE (TAROT)	FORFAIT	500	200	FORFAIT	300	200	
ASSOCIATION SIDI-BRAHIM	FORFAIT	150	100	PROVISION		50	
SAUVEGARDE PATRIMOINE	FORFAIT	250	250	FORFAIT	400	250	
TOTAL			53 600,00			56 940,00	

**SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES
ANNÉE 2026**

	SUBVENTIONS 2025			SUBVENTIONS 2026			OBSERVATIONS
	NOMBRE LICENCIÉS OU FORFAIT	SOMME ACCORDÉE	TOTAL	NOMBRE LICENCIÉS OU FORFAIT	SOMME ACCORDÉE	TOTAL	
USD (FOOTBALL)	323 FORFAIT ARBITRAGE	30 (doud.) 20 (ext.)	106 X 30 + 217 X 20 + 4 000 11 520	284 FORFAIT ARBITRAGE	30 (doud.) 20 (ext.)	98 X 30 + 186 X 20 + 4 000 10 660	La subvention sera revue à la baisse en cas de non-respect du matériel et des locaux.
HANDBALL	209	26 (doud.) 16 (ext.)	39 X 26 + 170 X 16 + 2 600 6 334	214 FORFAIT ARBITRAGE	26 (doud.) 16 (ext.)	39 X 26 + 175 X 16 + 2 600 + 200 6614	60 ans du club (200 €) 7004 € demandés
BADMINTON	93	24 (doud.) 15 (ext.)	+ 26 X 24 +67 X 15 1629	108	24 (doud.) 15 (ext.)	35 X 24 +73 X 15 1935	2000 € demandés
COUREURS DU LIN	19 FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	20 par licenciés	19 X 20 + 260 640	20 FRAIS DE COUVERTURE MEDICALE	20 par licenciés	20 X 20 + 260 660	650 € demandés
LES BOULISTES DU LIN	Nouveau			20	12 (doud.) 8 (ext.)	17 X 12 + 3 X 8 228	
DOUDEVILLE ACCUEIL ÉCHECS			0	FORFAIT		300	
DRAGONFLY							Pas de demande
LES PETITES ÉTOILES				PROVISION		150	Création En attente de dossier
SHOTOKAN DEFENSE TRAINING (KARATE)	PROVISIONS		400	Pas de demande			
TENNIS CLUB	78 FORFAIT		800	80 FORFAIT	800	800	
TOTAL			21 323,00			21 347,00	

Soit un total de **78 287 €** pour toutes les associations.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition :

Les membres de la Commission, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **valident / ne valident pas** les propositions.

Commentaires et vote de la Commission :

Les membres de la Commission s'accordent sur le fait de prévoir, par défaut (adaptation possible selon les situations) 150 € de subvention pour les nouvelles associations.
Chaque association est étudiée individuellement et l'ensemble des décisions de dotation sont prises, parfois après échanges, par consensus.

M. MOGIS quitte la pièce et ne participe pas aux débats quand le cas de l'association COMITÉ DES FÊTES DE VAUTUIT, dont il est président, est évoqué.

M. LEFEBVRE Frédéric quitte la pièce et ne participe pas aux débats quand le cas de l'association LES BOULISTES DU LIN, dont il est président, est évoqué.

Exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres de la Commission, **à l'unanimité**, valident les propositions.

M. ZAM indique que cette Commission s'est tenue sous l'ancienne municipalité, conduite par la liste aujourd'hui minoritaire.

Proposition :

Les membres du Conseil Municipal, par **XX** voix pour, **XX** contre et **XX** abstention, **adoptent / n'adoptent pas** le compte rendu et les décisions afférentes.

Commentaires et vote du Conseil municipal :

Présents : 17

Exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adoptent le compte rendu et les décisions afférentes.

6) INFORMATIONS DIVERSES

Mme GILLON invite chaque conseiller municipal à se rendre chez STUDIO NORMANDIE pour réaliser photographie individuelle. Ce cliché servira pour la communication institutionnelle, sur le site internet, le guide pratique etc.

M. ORANGE demande s'il serait possible d'avoir des informations quant à l'avancement des travaux liés à la mise aux normes de la station d'épuration.

M. ROUSSIGNOL réalise un point d'étape. L'entreprise EHTP travaille actuellement au niveau de la Route de Seltot et espère finir cette section fin avril. L'ambition est d'achever le chantier pour fin juillet 2026. Il rappelle que l'enrobé sera « provisoire », afin de permettre le tassement de la tranchée. En 2027, le Département (collectivité) opérera, à ses frais, la réfection de « définitive » de la voirie.

Le Département envisage aussi de refaire la rue du Colonel Person en 2026 à condition que la Commune puisse reprendre les bordures de trottoirs, qui risquent de mal supporter les travaux. Il faudra se poser la question de la budgétisation ou non de cette dépense cette année (*en attente de devis pour le moment*).

M. ORANGE émet un point d'alerte au 5 Rue de Seltot, où une taule avait été posée par la Commune pour éviter le frottement de véhicules en sortie de maison. L'idéal serait de reprofiler la route à cet endroit.

M. ROUSSIGNOL prend note, tout en précisant qu'il n'a pas entièrement la main sur les réalisations techniques, le marché ayant été signé avant son arrivée. Il ajoute, toujours pour améliorer les choses, qu'un raccordement supplémentaire va être mis en place pour limiter l'écoulement des eaux sur des terrains d'habitants souvent inondés. Une borne incendie a aussi été validée au croisement de la Route de Seltot et du chemin menant aux immeubles Fleurs de Lin.

M. LOSSON signale avoir reçu une demande d'une personne en situation de handicap (mobilité réduite) aux immeubles Fleurs de Lin en vue de mettre un bateau pour faciliter l'accès au trottoir.

M. ROUSSIGNOL prend note et voit ce qu'il pourra faire.

Il continue. À la fin des travaux, la rue du Val d'Auge sera probablement transformée en voie semi-piétonne. Objectif, toujours permettre l'accès aux garages et le stationnement des forains sur le parking mais fermer le reste de la voie à la circulation motorisée.

M. LOSSON informe que ce cheminement est très utilisé par les collégiens se rendant au collège.

M. ROUSSIGNOL confirme, une bordure sera présente sur la partie accessible aux véhicules pour garantir la sécurité des piétons. Au niveau de la démarcation, de lourdes pierres seront posées pour éviter les passages.

M. LOSSON ajoute qu'une partie de la route appartient à Harcanville, il faudra agir de concert avec eux.

M. ZAM le note.

Mme FICET demande si la date du prochain Conseil d'administration du CCAS est déjà fixée.

Mme SERVIA répond qu'*a priori*, il se tiendrait le 16 avril 2026 probablement pour 18H30, mais la date reste encore à confirmer, selon l'avancement des travaux de préparation, notamment budgétaires.

M. ORANGE pose la même question pour la commission attractivité économique, environnement, cadre de vie & travaux.

Mme GUENOUX esquisse le 20 avril 2026, avec le même jour la commission finances, tout en prenant les mêmes précautions, selon l'avancement des travaux budgétaires.

M. ZAM conclut, si les délais sont tenus, le Conseil municipal pourrait se tenir le 23 avril 2026 à 19H00.

7) QUESTIONS DIVERSES

Questions adressées par M. LOSSON au nom de son équipe à destination de M. ZAM, Maire de Doudeville

Soutien aux commerces :

Pendant votre campagne, vous avez indiqué vouloir favoriser la redynamisation du centre-ville, notamment en impliquant les propriétaires privés et en soutenant l'installation de nouveaux commerces. Quelles actions concrètes comptez-vous mettre en place pour mobiliser les propriétaires privés ?

Dans un premier temps, M. ZAM et son équipe souhaitent rencontrer les propriétaires et cet engagement a déjà commencé. Grâce à ces premières démarches, il peut ainsi déjà informer de 2 ventes d'immeubles avec leurs fonds de commerce, via des promesses de vente signées. Des échoppes rouvriront dans les prochains mois.

Il s'agit de promouvoir une politique volontariste d'accompagnement, être à l'écoute des demandes pouvant être du ressort de la Commune et apporter des informations utiles à toutes les parties prenantes.

Envisagez-vous des incitations fiscales ou financières pour les accompagner ?

La Commune dispose de plusieurs outils. En termes de « contrainte », la taxe sur les logements vacants, nouveau dispositif qui entrera en vigueur en 2027, article 1406 bis du code général des impôts, pourrait pousser des acteurs « récalcitrants » à agir, en rendant plus onéreux l'inoccupation volontaire de locaux (une exonération est possible sous conditions s'il est démontré que le bien ne trouve pas preneur).

Des leviers incitatifs seront aussi présentés. Dans un premier temps, il s'agira surtout d'informer sur les dispositifs d'aides existants, notamment de part de la Région Normandie (exemple via ce lien : <https://www.normandie.fr/accompagner-les-entreprises>) et de la Communauté de Communes Plateau de Caux (<https://www.plateaudecaux.fr/entreprendre/soutien-aux-entreprises/>). M. ZAM a pu constater que de nombreuses personnes sont perdues face à la multitude des dispositifs ayant chacun des modalités et des conditions d'éligibilités propres.

Dans le futur, des aides financières communales pourraient être envisagées, selon des modalités à définir, (peut-être comme le dispositif incitatif pour les professionnels de santé), quand la situation financière de la Commune se sera améliorée.

Et surtout, comment ces mesures seront-elles financées ?

La réponse a été en partie apportée plus haut, il s'agit essentiellement pour le moment de prendre le temps de rencontrer les différents acteurs, notamment les propriétaires et les candidats repreneurs.

Dans le futur, si la Commune engageait des frais pour la redynamisation du centre-ville, il ne serait pas illogique d'allouer tout ou partie des fonds obtenus via une éventuelle future taxe sur les logements vacants pour aider à l'installation, au développement et à la pérennisation des commerces.

Monsieur le Maire, faites-vous partie de ces propriétaires privés ?

Ayant été à ce sujet transparent durant la campagne électorale, M. ZAM possède des actifs immobiliers sur la Commune. Il s'agit de ses activités personnelles dans le cadre de sa société immobilière qui fêtera ses 40 ans d'existence l'année prochaine. Les actifs immobiliers actuels sur la Commune sont donc antérieurs au mandat et à sa candidature. Il veillera avec précaution et en transparence à éviter tout conflit d'intérêts. Si ses affaires privées devaient avoir un lien avec la vie communale, comme cela a été le cas pour M. DURÉCU, ancien Maire, avec une délibération statuant, le 09 octobre 2025, sur des travaux (déclaration d'urbanisme) pour un bien lui appartenant, Il en avertira le Conseil municipal et/ou les autorités compétentes et se déportera desdits sujets le cas échéant.

Qualité de l'eau :

Vous avez également évoqué la volonté de renforcer la surveillance de la qualité de l'eau à Doudeville.

Sachant que la qualité de l'eau est de la responsabilité des syndicats dédiés à l'eau...

Qu'est-ce qui motive aujourd'hui cette priorité ?

La santé des habitants, tout simplement.

Quels moyens concrets seront mis en œuvre pour assurer cette surveillance ?

Et dans le cas d'une dégradation de la qualité de l'eau :

Quelles mesures immédiates seront prises ?

Le souhait est de formaliser une réponse pour ne pas être pris au dépourvu le moment venu.

Ayant pris contact avec le SMEAPA (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement) de Doudeville-Saint-Laurent-Laurent-en-Caux (pour les hameaux), et il s'agit de la même chose pour le SMEACC (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central) pour le centre-ville, en cas de coupure ou d'eau non impropre à la consommation (problème technique, contamination etc.) STGS (nom de l'entreprise délégataire), avertit les usagers (le SMEACC pour le centre-ville). Si la difficulté perdure plusieurs jours, une distribution d'eau potable (bouteilles) s'organisera.

La municipalité souhaite mieux définir un plan d'action en coordination avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les syndicats d'eau pour apporter la meilleure réponse à la population (ex : boîlage, porte-à-porte) et fournir si nécessaire son concours à la distribution d'eau potable (ex : prêt de salles, mise à disposition de véhicules etc.).

Existe-t-il déjà un plan d'action ou de prévention structuré ?

M. ZAM s'étonne de cette question. L'équipe minoritaire ayant été en charge de la gestion de la Commune ces 6 dernières années, il sait bien que rien n'a été fait à ce sujet. C'est justement du fait de cette carence que la proposition a été faite.

Des fonctions importantes, comme l'éducation et le périscolaire par exemples, ont été attribuées à des conseillers municipaux délégués (et non des adjoints). Est-ce que ces fonctions sont moins prioritaires que les autres ?

M. ZAM indique qu'il ne faut voir un engagement moindre des conseillers délégués par rapport aux adjoints au Maire. La municipalité précédente a elle-même été confrontée à la limite légale de 5 adjoints au Maire, contraignant mécaniquement les possibilités.

M. ZAM peut ajouter que sous le mandat précédent, l'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, Mme ANDRÉ Claire, s'occupait aussi de la Culture et des Associations. En choisissant ici de nommer quelqu'un spécifiquement pour cette seule tâche, M. DEFRANCE Michel, enseignant à la retraite, il s'agit au contraire de témoigner de l'intérêt particulier porté à ce domaine, avec l'objectif de ne pas se disperser.

Vous avez nommé deux adjoints à l'environnement. Pourquoi ce choix ?

Tous les adjoints au Maire et conseillers délégués sont plus ou moins concernés par la question de l'environnement. Il s'agit d'un sujet transversal qui concerne le bien-être de la population.

M. LEFRANÇOIS, adjoint au Maire en charge de l'environnement ; des travaux, espaces verts, personnel technique et de la sécurité, travaillera par exemple pour la mise en place d'une tonte raisonnée. La population sera avertie de façon pédagogique sur ce changement de pratique d'entretien des espaces verts.

Pour M. ROUSSIGNOL, adjoint au Maire en charge de l'attractivité et cadre de vie ; de l'environnement ; de la voirie, des bâtiments communaux et soutien à l'adjoint au Maire chargé des travaux, œuvrera par exemple pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (aspect écologique) et verdir la Commune.

Il paraissait donc important de refaire ici aussi ressortir le caractère environnemental dans les attributions.

M. ORANGE, au nom de son groupe, prend acte des réponses.

Il apporte des précisions pour la distribution d'eau potable. L'eau est régulièrement contrôlée et est conforme aux recommandations pour la santé publique, contrairement à ce qui été évoqué durant la campagne électorale.

M. ZAM répond qu'en tant que Maire, il est en droit de demander à l'ARS des contrôles plus poussés et ciblés, pour la sécurité des habitants. Quand les contrôles sont réalisés par les syndicats, ils peuvent être juges et parties.

M. ORANGE demande si M. ZAM sait où se font les captages d'eau pour Doudeville.

M. ZAM répond par la négative et ajoute qu'il apprend la fonction de Maire. Il propose à M. ORANGE de le rencontrer en Mairie afin qu'il puisse lui faire part de son expérience mais ce dernier décline, répondant que ces sujets pourront être évoqués en commission (notamment travaux).

Pour les hameaux, l'eau provient d'un forage à Saint-Pierre-Bénouville et pour le centre-ville, elle est issue de Héricourt-en-Caux.

M. ZAM a un doute et souhaite s'intéresser à la santé des habitants, y compris à celle de M. ORANGE. Il est curieux et préfère contrôler.

M. ORANGE évoque tout de même des pouvoirs limités pour les Communes.

M. ZAM le sait, il souhaite que Doudeville fasse le maximum, même si son champ d'action est restreint.

Questions du public.

M. MERIT fait remarquer à la nouvelle municipalité que le site internet n'est pas à jour. Il est notamment toujours mentionné que les travaux de voirie ont lieu Rue Cacheleu et la pastille pour la convocation indiquait 19H00 et non 19H30.

M. ZAM le remercie pour les signalements, afin d'améliorer au quotidien ses pratiques et maintenir un haut niveau de service.

- L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est levé à 20H25 -